



Changement de notaire

Par **Lisa90**, le **10/04/2025** à **00:19**

Nous avons signer l'acte pour notre nouvelle maison.

Lors de l'acquisition nous avons dû solliciter un prêt relais auprès de notre banque.

Ainsi la banque nous a demandé de lui fournir un ordre irrévocable du notaire, chose que nous avons fait.

Notre ancien appartement devrait se vendre dans les prochains jours et les futures acquéreurs ne souhaite pas passer par le notaire qui a signé l'ordre irrévocable (trop éloignée). Dans un souci de simplicité nous aimerions changer de notaire.

Comment faire? D'autant plus que notre notaire ne nous répond quasiment pas.

suis-je obligé d'informer le notaire ou pouvons-nous changer

Par **Cousinnestor**, le **10/04/2025** à **05:58**

Hello !

La vente d'un bien peut être gérée conjointement par deux notaires (celui des vendeurs et celui des acquereurs). Cela n'augmente pas les coûts propres à leur travail (les 2 notaires se partagent le paiement de l'acte comme s'il était établi par un seul notaire).

Vos acheteurs ne veulent pas passer par votre notaire ? Qu'ils en prennent un de leur choix ! Les deux notaires géreront la vente entre eux.

A+